Résume du Projet de loi 5182 :

Le projet de loi 5182 portant approbation de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN), signé à Genève le 26 mai 2000a comme objectif d’approuver l’Accord ADN, de l’appliquer également au transport national des marchandises dangereuses, de déterminer des infractions aux prescriptions du Règlement annexé à l’Accord ADN ainsi que de déterminer les fonctionnaires chargés de rechercher et de constater ces infractions et de donner à ces fonctionnaires le pouvoir d’immobiliser le navire e en question si un cas particulièrement grave d’infraction est constaté, i.e. les bateaux ne répondant pas aux dispositions réglementaires prises en exécution de la présente loi.